

Facturation MediPrima: exemples

Code de couverture

Partager la zone en 4 parties:

1ère position non-significatif: toujours 0

Position 2 - 4: % intervention SPP IS pour AMI (Z19)

Position 5 - 7: % intervention SPP IS pour QPP (Z27)

Position 8 - 10: % intervention SPP IS pour les suppléments (Z30-31)

On se base toujours sur les tarifs IM.

Facturation au SPP IS

Z19: montant à charge du SPP IS

Après avoir déterminé le montant à facturer au SPP IS avec le code de couverture, ce montant sera introduit dans Z19.

Z27: montant à charge du patient

Dans cette zone on introduit tout les montants qui n'ont pas été facturés au SPP IS et/ou au CPAS.

Z30-31: montant à charge du CPAS

Via la consultation du TP MediPrima vous pouvez consulter un 'champ texte' où les interventions du CPAS sont mentionnées. Vous pouvez également y consulter les accords entre les CPAS et les hôpitaux concernant les frais qui sont toujours à charge du CPAS.

Si vous disposez de ces informations vous pouvez remplir les montants dans Z30-31.

Exemple 1:

Si vous recevez le code **0100100000** après consultation du TP MediPrima, cela veut dire que le SPP IS prend totalement à sa charge les montants AMI de Z19 et Z27. Il n'intervient donc pas pour le montant facturé dans Z30-31.

Facturation selon les règles AMI

Nomenclature	Z19	Z27	Z30-31	A facturer au SPP IS
590575	€ 37.56	€ 1.62	€ 2.50	Montant dans Z19 à 100% + montant Z27 à 100% € 37.56 + € 1.62= € 39.18

Facture MediPrima

Nomenclature	Z19 (SPP IS)	Z27 (Patient)	Z30-31 (CPAS)	Remarque
590575	€ 39.18	€ 2.50	€ 0	Le CPAS ne prend pas de suppléments à sa charge

Exemple 2:

Si vous recevez le code **0100000** après consultation du TP MediPrima, cela veut dire que le SPP IS prend à sa charge le montant AMI facturé dans la Z19 et n'intervient pas pour les montants facturés dans Z27 et Z30-31.

Facturation selon les règles AMI

Nomenclature	Z19	Z27	Z30-31	A facturer au SPP IS
590575	€ 37.56	€ 1.62	€ 2.50	Montant dans Z19 à 100% € 37.56

Facture MediPrima

Nomenclature	Z19 (SPP IS)	Z27 (Patient)	Z30-31 (CPAS)	Remarque
590575	€ 37.56	€ 2.50	€ 1.62	CPAS prend à sa charge la QPP et pas le supplément

ou

Nomenclature	Z19 (SPP IS)	Z27 (Patient)	Z30-31 (CPAS)	Remarque
590575	€ 37.56	€ 4.12	€ 0	Le CPAS n'intervient pas pour la QPP et le supplément

Exemple 3:

Si vous recevez le code **0000100000** après consultation du TP MediPrima, cela veut dire que le SPP IS prend totalement à sa charge le montant facturé dans Z27 et n'intervient pas pour les montants facturés dans Z19 et Z30-31.

Facturation règles AMI

Nomenclature	Z19	Z27	Z30-31	A facturer au SPP IS
590575	€ 37.56	€ 1.62	€ 2.50	Montant dans Z27 à 100% € 1.62

Facture MediPrima

Nomenclature	Z19 (SPP IS)	Z27 (Patient)	Z30-31 (CPAS)	Remarque
590575	€ 1.62	€ 40.06	€ 0	Le CPAS n'intervient pas pour le montant AMI et le supplément

Exemple 4:

Si vous recevez le code **0050050000** après consultation du TP MediPrima, cela veut dire que le SPP IS prend à sa charge la moitié des montants facturés dans Z19 et Z27 et n'intervient pas pour le montant facturé dans Z30-31.

Facturation selon les règles AMI

Nomenclature	Z19	Z27	Z30-31	A facturer au SPP IS
590575	€ 37.56	€ 1.62	€ 2.50	Montant dans Z19 à 50% + montant dans Z27 à 50% $€ 37.56/2 + € 1.62/2 = € 19.59$

Facture MediPrima

Nomenclature	Z19 (SPP IS)	Z27 (Patient)	Z30-31 (CPAS)	Remarque
590575	€ 19.59	€ 2.50	€ 19.59	Le CPAS prend à sa charge l'autre moitié des montants AMI et QPP et n'intervient pas pour le supplément